

CONFINTEA VII : Cadre d'action de Marrakech :

Préambule

1. Nous, les xxx États membres de l'UNESCO et les représentants des organisations de la société civile, des partenaires sociaux, des agences des Nations Unies, des agences intergouvernementales et du secteur privé, sommes réunis à **Marrakech, au Maroc**, et en ligne, **du 15 au 17 juin 2022**, pour participer à la septième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VII). Cette conférence a lieu dans le contexte d'une pandémie qui a profondément affecté les systèmes éducatifs du monde entier, y compris l'apprentissage et l'éducation des adultes (AEA).
2. Nous sommes rassemblés afin de faire le point sur les défis majeurs liés à l'éducation des adultes et sur les progrès réalisés en la matière depuis la CONFINTEA VI en 2009, et afin d'établir une feuille de route pour promouvoir l'éducation des adultes au cours des 12 prochaines années – à l'horizon 2030 et au-delà.
3. Nous rappelons **les réalisations de la CONFINTEA VI**, notamment la reconnaissance par le Cadre d'action de Belém (*BFA*, sigle anglais) de 2009 de l'apprentissage et de l'éducation des adultes comme éléments essentiels du droit à l'éducation, et l'identification de cinq domaines d'action s'y rapportant et qui demeurent pertinents aujourd'hui : politique ; gouvernance ; financement ; participation, inclusion et équité ; et qualité. Nous soulignons également la valeur du Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (*GRALE*, sigle anglais) de l'UNESCO qui, mandaté par le *BFA* en 2009, a régulièrement piloté et suivi les développements de l'apprentissage et de l'éducation des adultes.
4. Nous appuyant sur les données du *GRALE*, nous portons notre réflexion **sur les principaux efforts mondiaux de promotion de l'AEA et de l'apprentissage tout au long de la vie depuis 2009** et sur leur impact sur l'apprentissage et l'éducation des adultes. Parmi ces efforts figurent notamment l'engagement de la communauté internationale en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la reconnaissance accrue par la communauté internationale de la nécessité de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie (comme l'illustrent l'Objectif de développement durable (ODD) 4 « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie »), le rapport de la Commission internationale sur Les futurs de l'éducation, l'amélioration du suivi de l'AEA au niveau mondial grâce aux cinq *GRALE*, le Rapport mondial de suivi sur l'éducation (*GEM*, sigle anglais) et d'autres initiatives telles que l'Alliance mondiale pour l'alphabétisation dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie (*GAL*, sigle anglais), ainsi que les mesures prises pour intégrer l'apprentissage et l'éducation des adultes dans l'agenda et l'architecture de l'éducation au niveau mondial.

5. Nous soulignons l'impact structurel à long terme de **la pandémie de COVID-19** avec ses conséquences positives et négatives pour l'apprentissage et l'éducation des adultes. La pandémie a souligné encore davantage la nécessité pour les gouvernements et les communautés de développer et de mettre en œuvre non seulement des stratégies permettant d'acquérir des connaissances, aptitudes et compétences, mais aussi des politiques d'apprentissage pour aider les jeunes et les adultes à faire face aux effets de la crise. Nous soulignons également la nécessité d'élaborer des stratégies de requalification et d'amélioration des compétences, qui sont indispensables pour répondre aux besoins changeants des sociétés et du monde du travail, engendrés notamment par les transitions verte et numérique.
6. Rappelant **le Programme de développement durable à l'horizon 2030**, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) en 2015, nous nous engageons à réaliser les 17 Objectifs de développement durable (ODD). Nous reconnaissons que l'apprentissage tout au long de la vie est essentiel pour ces 17 objectifs et qu'en tant que dimension clé de l'apprentissage tout au long de la vie, l'AEA est indispensable à leur réalisation. Nous réaffirmons tout particulièrement notre engagement en faveur de l'ODD 4, par lequel les États membres de l'UNESCO se sont engagés à « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Nous rappelons la **Déclaration de Berlin sur l'éducation au développement durable** adoptée en mai 2021 et invitons les apprenants adultes à contribuer à la réalisation de ses 16 recommandations. Nous reconnaissons également le rapport de la Commission internationale sur Les futurs de l'éducation (UNESCO, 2021), *Repenser nos futurs ensemble : un nouveau contrat social pour l'éducation*, qui affirme le droit à une éducation de qualité tout au long de la vie, et plaide en faveur du potentiel de transformation de l'éducation en tant que contribution à un avenir durable.
7. Nous soutenons fermement l'appel de la Commission à garantir « l'égalité des genres et le respect des droits pour tous »
8. Nous appuyons **la Recommandation sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (RALE, sigle anglais)**, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 2015, y compris sa définition de l'apprentissage et de l'éducation des adultes¹ et l'identification de trois domaines clés

1. « L'apprentissage et l'éducation des adultes sont des composantes centrales de l'apprentissage tout au long de la vie. Ils englobent toutes les formes d'enseignement et d'apprentissage qui visent à faire en sorte que tous les adultes participent à la société et au monde du travail. Ils désignent l'ensemble des processus d'apprentissage – formel, non formel et informel – par lesquels ceux qui sont considérés comme adultes par la société dans laquelle ils vivent développent et enrichissent leur aptitude à vivre et à travailler, tant dans leur propre intérêt que dans celui de leurs communautés, organisations et sociétés.

d'apprentissage : l'alphabétisation et les compétences de base ; la formation continue et les compétences professionnelles ; et l'éducation libérale, populaire et communautaire et les compétences en matière de citoyenneté.

9. Nous réaffirmons que **l'AEA est une composante essentielle de l'apprentissage tout au long de la vie**² et constatons que les politiques et les pratiques en la matière s'appliquent à un large éventail d'âges, de niveaux d'éducation, d'espaces et de modalités d'apprentissage. Nous reconnaissons par ailleurs que l'apprentissage tout au long de la vie est le moteur d'une société apprenante à différentes niveaux, impliquant les individus, familles, organisations, lieux de travail, quartiers, villes et régions.
10. Nous affirmons avec fermeté que l'éducation, y compris l'apprentissage et l'éducation des adultes, constitue un droit humain, ce qui est essentiel pour comprendre et définir l'éducation comme un effort public et un bien commun, ainsi que le souligne la Commission internationale sur Les futurs de l'éducation.
11. Nous reconnaissons également les contributions continues, riches et diverses de **la communauté internationale de l'AEA**, y compris des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, qui ont soutenu l'organisation de la CONFINTEA VII, par exemple à travers les conférences préparatoires régionales et sous-régionales, dont les documents finaux, ainsi que le *BFA*, le *GRALE*, la Recommandation *RALE* et *Repenser nos futurs ensemble* (UNESCO) ont étayé le présent Cadre d'action.

Actions recommandées pour un apprentissage et une éducation des adultes au potentiel transformateur

Établir des cadres et des dispositifs de gouvernance

12. Reconnaisant la nécessité d'un contrat social renouvelé pour l'éducation, nous invitons l'UNESCO à lancer des consultations d'experts pertinentes et un dialogue

L'apprentissage et l'éducation des adultes passent par des activités soutenues et des processus d'acquisition, de reconnaissance, d'échange et d'adaptation des capacités. Vu que les frontières entre la jeunesse et l'âge adulte se déplacent dans la plupart des cultures, le terme « adulte », dans le présent texte, désigne tous ceux qui pratiquent l'apprentissage et l'éducation des adultes, même s'ils n'ont pas atteint l'âge légal de la maturité. » (Recommandation sur l'apprentissage et l'éducation des adultes, 2016, p. 8).

2. « L'apprentissage tout au long de la vie repose sur l'intégration de l'apprentissage et de la vie, et englobe les activités d'apprentissage des personnes de tous âges (enfants, jeunes, adultes et personnes âgées, filles et garçons, femmes et hommes,) dans toutes les sphères de la vie (famille, école, communauté, lieu de travail, etc.) et selon diverses modalités (formelles, non formelles et informelles) qui, ensemble, répondent à un large éventail de besoins et de demandes d'apprentissage. Les systèmes éducatifs qui promeuvent l'apprentissage tout au long de la vie adoptent une approche holistique et sectorielle qui fait intervenir tous les sous-secteurs et niveaux afin d'offrir des possibilités d'apprentissage à tous. » (Éducation 2030 Cadre d'action, UNESCO 2015, p. 30, note de bas de page no 5)

intergouvernemental sur les moyens de renforcer le cadre existant des droits humains en matière d'apprentissage tout au long de la vie. Ce processus devrait explorer les moyens les plus adéquats pour transposer dans la réalité la vision d'un droit à l'apprentissage tout au long de la vie – dont l'apprentissage et l'éducation des adultes constitueraient le noyau – créant ainsi une culture de l'apprentissage tout au long de la vie adaptée à chaque État membre.

13. Nous reconnaissons la valeur des plateformes multisectorielles pour soutenir la gouvernance de l'AEA avec tous les acteurs concernés, notamment les ministères, les organisations de la société civile, le secteur privé, les universités et les prestataires d'apprentissage et d'éducation des adultes. Nous soulignons également l'importance du dialogue entre les travailleurs et les employeurs, et leurs structures organisationnelles, qui, dans de nombreux pays, contribuent à la gouvernance, notamment en termes de développement professionnel continu.

Réaménager les systèmes d'AEA

14. Conscients de la diversité croissante des prestataires d'AEA résultant de l'émergence d'écosystèmes d'apprentissage complexes, nous réitérons la nécessité de renforcer le rôle des gouvernements dans la mise en place de mécanismes et réglementations et dans l'allocation de ressources financières et humaines pour soutenir les structures d'AEA et réguler, encourager, stimuler, coordonner et piloter et suivre l'apprentissage et l'éducation des adultes en tant que biens communs dans le cadre d'une offre d'éducation publique renforcée.
15. Nous reconnaissons l'importance de renforcer l'AEA au niveau local, en tant que dimension stratégique pour la planification, la conception et la mise en œuvre des programmes d'apprentissage, ainsi que pour le soutien et le (co-)financement d'initiatives d'apprentissage telles que les centres d'apprentissage communautaires. Nous reconnaissons la diversité des espaces d'apprentissage, tels que les établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) et d'enseignement supérieur, les bibliothèques, les musées et les lieux de travail, les espaces publics, les institutions artistiques et culturelles, le sport et les loisirs, les groupes de pairs, les familles, etc. Cela implique de renforcer le rôle des collectivités territoriales dans la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie pour tous au niveau local, par exemple en poursuivant le développement de villes apprenantes, ainsi qu'en encourageant la participation des acteurs locaux, y compris les groupes et institutions communautaires.
16. En outre, conformément à notre engagement de créer des parcours d'apprentissage flexibles au sein des types de travail et entre eux, nous soulignons l'importance de la reconnaissance ainsi que de la validation et de l'accréditation des acquis de l'apprentissage non formel et

informel, dans la mesure où ils sont appropriés et pertinents, pour permettre d'intégrer tous les segments de la population, y compris les communautés autochtones, les personnes en situation de handicap et les groupes défavorisés, dans un système d'éducation et de formation ouvert et flexible. Les parcours d'apprentissage flexibles sont essentiels pour assurer une mobilité entre les différents programmes, niveaux d'études et secteurs d'emploi, et pour permettre aux apprenants de choisir leurs trajectoires d'apprentissage en fonction de leurs talents et intérêts, en tirant profit des passerelles jetées entre les sous-secteurs de l'éducation et le marché du travail.

Assurer la qualité de l'apprentissage

17. Nous soulignons le rôle clé des enseignants et des éducateurs, y compris des tuteurs bénévoles et autres spécialistes engagés dans l'apprentissage et l'éducation des adultes. Nous insistons également sur la nécessité d'adopter des politiques et stratégies visant à renforcer les compétences des éducateurs d'adultes et à les professionnaliser et les spécialiser davantage par le biais de la formation initiale, en cours d'emploi et continue – en association avec des universités et des instituts de recherche –, et en améliorant leurs conditions de travail et leur statut, y compris leur trajectoire de développement professionnel. Nous reconnaissons en outre les cadres de compétences de l'AEA comme un instrument stratégique pour la professionnalisation des éducateurs et l'amélioration de leurs qualifications.
18. Soulignant le rôle crucial de l'apprentissage en face à face dans l'AEA, nous nous engageons à promouvoir des programmes et des supports d'apprentissage pertinents, non discriminatoires et respectueux de l'égalité entre les genres, qui intégreront les nouveaux domaines d'apprentissage tels que l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable, l'éducation à la santé et au bien-être, les compétences socio-émotionnelles et transversales ainsi que la pensée critique et les compétences numériques.
19. Pour améliorer la qualité de l'apprentissage et de l'éducation des adultes, nous soulignons l'importance de mener des recherches et des évaluations pour guider les politiques et les pratiques afin de promouvoir davantage l'inclusion, la qualité et la pertinence. Il s'agit notamment d'une recherche participative visant à soutenir les concepteurs de programmes d'AEA, les enseignants et les participants.

Accroître les financements

20. Nous reconnaissons la nécessité d'accroître le financement public et de mobiliser des ressources pour l'AEA. En tant que composantes de l'apprentissage tout au long de la vie, l'apprentissage et l'éducation des adultes devraient être financés grâce à la contribution d'une grande diversité de parties prenantes, de divers ministères, des employeurs et d'autres acteurs privés, des gouvernements locaux et des apprenants. Ces formules de financement devraient combiner des engagements budgétaires réguliers avec d'autres sources et mécanismes de financement, notamment des financements mixtes, et des mesures ciblées pour les femmes et les apprenants issus de groupes vulnérables et marginalisés. Nous sommes déterminés à augmenter les dépenses publiques d'éducation des adultes en fonction des contextes nationaux.
21. Compte tenu de l'importance de la coopération internationale pour atteindre un niveau de financement adéquat de l'apprentissage et de l'éducation des adultes, et conscients du fait que l'AEA contribue potentiellement à faire avancer les 17 ODD, nous appelons à élargir le champ d'application des mécanismes mondiaux de financement de la coopération au développement en matière d'éducation afin qu'ils englobent l'AEA. Dans l'esprit des engagements que nous avons pris de réaliser l'ODD 4, nous appelons également les fonds mondiaux pour l'éducation existants, en particulier le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE, sigle anglais) et Education Cannot Wait (ECW) à inclure l'AEA dans leurs stratégies, et priorités et dans le soutien financier qu'ils fournissent à leurs pays partenaires.

Promouvoir l'inclusion

22. Nous nous engageons à placer la diversité, y compris la diversité linguistique, l'inclusion, l'accessibilité et l'équité, au cœur de nos efforts, en la reconnaissant comme priorité pour accroître l'accès à l'AEA des personnes marginalisées ou défavorisées et des groupes et communautés sous-représentés et vulnérables. Cet engagement procède de la réaffirmation de l'éducation en tant que droit humain, qui comprend le droit à la participation conçu comme facteur d'autonomisation et de citoyenneté active et mondiale.
23. Nous nous engageons à augmenter de manière significative la participation à l'apprentissage et à l'éducation des adultes, qu'il s'agisse de programmes formels ou non formels, et nous encourageons les pays à fixer des critères ambitieux pour la participation de divers groupes d'apprenants. Afin d'inclure les populations vulnérables et les adultes actuellement non bénéficiaires, nous nous engageons à promouvoir des systèmes de sensibilisation et d'orientation pour faire connaître les possibilités d'apprentissage, élargir la participation et renforcer la motivation des apprenants.

24. Nous réaffirmons l'importance de mettre en œuvre des systèmes d'information pour l'apprentissage et l'éducation des adultes, qui soient fiables, valides, transparents, accessibles et respectueux de l'égalité entre les genres. Ils devront permettre de suivre les progrès accomplis en matière de participation et le maintien des apprenants dans les programmes, en particulier concernant les populations mal desservies, et faciliter l'échange de connaissances entre les institutions gouvernementales et non gouvernementales, les universités, la société civile et, au niveau international, entre les États membres de l'UNESCO.

Étendre les domaines d'action

25. Nous réaffirmons la vision de l'alphabétisation comme un continuum et un fondement de l'apprentissage et de l'éducation des adultes et nous nous engageons à mettre en œuvre les politiques correspondantes dans ce sens. Il s'agit d'établir des politiques et des stratégies de mise en œuvre de l'alphabétisation globales et fondées sur des données probantes, mises en œuvre dans le respect des genres, intersectorielles et inclusives.
26. Conscients de l'urgence et de l'importance capitale d'agir en faveur du climat en vue de la durabilité, nous nous engageons à sensibiliser davantage aux causes et aux effets du changement climatique, afin que les adultes puissent mieux appréhender les questions urgentes du développement durable et agir en tant que citoyens autonomes, en adaptant leur mode de consommation et leur style de vie et en s'engageant activement dans des débats et des initiatives démocratiques pour protéger et préserver l'environnement.
27. Reconnaisant le rôle de premier plan de la technologie dans l'apprentissage et l'éducation des adultes, les États membres de l'UNESCO s'engagent à identifier les moyens de réduire la fracture numérique et à promouvoir les compétences numériques. Ils formuleront également de nouvelles directives pour des alliances d'apprentissage, s'appuyant sur les récents instruments normatifs de l'UNESCO qui encadrent l'accès à la connaissance (Recommandation de l'UNESCO sur les REL, 2019 ; Recommandation de l'UNESCO sur une science ouverte, 2021), et l'utilisation de l'intelligence artificielle pour apprendre (Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle, 2021). Par conséquent, nous allons non seulement promouvoir l'apprentissage hybride, qui constitue un moyen efficace d'atteindre les personnes et les communautés marginalisées qui ont le plus besoin de l'AEA, mais également encourager les ressources éducatives libres pour le bien commun et public et répondre aux préoccupations en matière d'équité et d'inclusion, de respect de la vie privée et d'éthique liées à l'utilisation des technologies pour l'apprentissage.

28. Nous reconnaissons que le lieu de travail constitue un lieu d'apprentissage important et qu'il est impératif d'instaurer une culture de l'apprentissage tout au long de la vie en milieu professionnel pour aider les travailleurs à obtenir et conserver des emplois décents, s'adapter aux nouvelles exigences professionnelles, et se développer et s'épanouir sur le plan personnel. Nous reconnaissons également que l'apprentissage sur le lieu de travail doit contribuer à la construction de sociétés plus inclusives et plus justes. L'ALE favorise l'efficacité, la productivité et le bien-être au travail et nous appelons les employeurs à prendre leurs responsabilités et à investir dans l'AEA sur le lieu de travail.
29. Considérant l'impact de la pandémie de COVID-19, nous affirmons l'importance de l'apprentissage pour le bien-être individuel et la santé publique. Nous reconnaissons la nécessité de renforcer ces dimensions dans les politiques et programmes d'apprentissage et d'éducation des adultes aux niveaux national et local en mettant à profit l'impact positif de l'AEA sur la santé, notamment celle des seniors. L'apprentissage au service de la santé et du bien-être souligne l'importance de relier l'ODD 3 et l'ODD 4 et d'intégrer l'apprentissage et l'éducation des adultes et la santé dans des politiques et programmes multisectoriels.
30. Nous soulignons en outre l'importance de la citoyenneté active et mondiale et de l'éducation aux médias et à l'information pour relever les défis de la société et du développement. Par conséquent, nous encourageons les initiatives visant à renforcer l'éducation à la citoyenneté pour les adultes afin de développer les capacités des apprenants à évaluer l'information de manière critique, à prendre des décisions éclairées, à développer leur capacité d'agir (agentivité) et à contribuer de manière significative à leurs communautés locales et au débat public.
31. Nous nous engageons à utiliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 comme feuille de route pour le développement des compétences transversales, en reconnaissance de la cohésion et de la synergie que ce programme confèrera aux objectifs à multiples facettes de l'AEA dans les années à venir. Une éducation et un apprentissage tout au long de la vie de qualité constituent des mécanismes importants pour la mise en œuvre de l'ODD 4 mais aussi de nombreux autres ODD. Ils conditionnent également la réduction de la pauvreté (ODD 1), la santé et le bien-être (ODD 3), l'égalité entre les sexes (ODD 5), la réduction des inégalités (ODD 10), des emplois rémunérateurs et décents (ODD 8), des villes inclusives, sûres, résilientes et durables (ODD 11), des sociétés justes, pacifiques, inclusives et sans violence (ODD 16) et l'action contre les changements climatiques (ODD 13). En outre, l'éducation des adultes est un élément du droit à l'éducation et revêt une importance capitale pour la réalisation de tous les droits humains.

Coopération internationale pour adoption et pilotage-suivi

32. À travers l'adoption des engagements contenus dans ce Cadre d'action, et afin d'échanger en permanence les connaissances et les bonnes pratiques, de favoriser l'apprentissage par les pairs, de contribuer au développement des capacités institutionnelles, et dans un esprit de solidarité internationale, nous nous engageons à soutenir et à nous impliquer davantage dans les initiatives de coopération internationales visant à améliorer l'AEA et à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie.
33. Nous prenons l'engagement d'accorder une attention spécifique aux catégories suivantes d'États membres de l'UNESCO confrontés à des défis particuliers, pour atteindre l'ODD 4 et les autres ODD :
- Les États membres de l'UNESCO affectés par des conflits, compte tenu de leurs besoins spécifiques en termes de participation à l'AEA, par exemple pour les réfugiés et les populations déplacées, et pour le renforcement des capacités ;
 - les petits États insulaires en développement (PEID), compte tenu de leur vulnérabilité structurelle, exacerbée par le changement climatique ;
 - les États membres africains qui sont confrontés à des défis persistants en matière d'éducation et qui offrent de vastes possibilités de développement futur.
 - Les pays les moins avancés (PMA) qui méritent toujours une attention particulière et un soutien ciblé.
34. Nous invitons l'UNESCO, en tant que chef de file des Nations Unies pour l'éducation, à soutenir l'adoption de ce Cadre d'action en coopération avec les États membres de l'UNESCO, tout en procédant à des examens réguliers des progrès accomplis.
35. Nous nous engageons à faire progresser ce Cadre d'action par le biais de mécanismes pertinents aux niveaux mondial, régional, national et local, en nous appuyant sur l'architecture mondiale de l'ODD4, qui comprend des mécanismes et des plateformes tels que le Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (*GRALE*). À celui-ci s'ajoutent l'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage (*GAML*, sigle anglais), l'Alliance mondiale pour l'alphabetisation (*GAL*), le Rapport mondial de suivi sur l'éducation (*GEM*), le Comité directeur de haut niveau ODD4-Éducation 2030, le Forum politique de haut niveau sur le développement durable, les travaux des partenaires internationaux, y compris les organisations non gouvernementales, et le suivi au niveau national.
36. Dans la lignée du *GRALE*, nous réitérons la nécessité de disposer d'informations fiables, valides, transparentes, et de systèmes de suivi respectueux de l'égalité entre les genres, qui puissent à la fois produire des données désagrégées pertinentes et précises pour le suivi

périodique de la mise en œuvre de ce Cadre d'action, et soutenir les plateformes numériques pour faciliter l'échange de connaissances et de bonnes pratiques entre les États membres.

37. Nous demandons à l'UNESCO de coordonner, par l'intermédiaire de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie, un processus de suivi au niveau mondial afin de rendre compte régulièrement des progrès accomplis en matière d'AEA, au moyen d'instruments spécifiques, tels qu'un rapport mondial et un bilan à mi-parcours de la CONFINTEA en 2028, permettant d'évaluer les avancées réalisées.
38. Nous adoptons donc le **Cadre d'action de Marrakech** comme guide des actions que nous engagerons pour mettre à profit le pouvoir et le potentiel de transformation de l'AEA dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie et vers la réalisation d'un avenir prometteur de cohésion sociale, d'épanouissement, d'inclusivité et de durabilité pour tous.

Annexe

Principes et domaines prioritaires

1. Promouvoir **l'AEA dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie** : Tout en reconnaissant que les domaines prioritaires du Cadre d'action de Belém restent pertinents, l'ODD 4 offre une occasion unique de positionner l'apprentissage et l'éducation des adultes comme composantes essentielles de l'apprentissage tout au long de la vie contribuant au développement durable et à la promesse de paix qui réside dans l'acte constitutif de l'UNESCO.
2. Forger un nouveau contrat social : inspirée par les conclusions et les propositions de *Repenser nos futurs ensemble*, l'AEA joue un **rôle clé en apportant des réponses humanistes**, fondées sur les droits humains, des sociétés démocratiques, les principes éthiques, la mobilisation de l'intelligence collective et un dialogue ouvert éclairé par des connaissances interdisciplinaires. À l'heure où les sociétés sont menacées par la montée du fanatisme et de l'extrémisme violent, la méfiance croissante à l'égard de la science et l'accroissement des inégalités au sein des pays et entre eux, l'AEA peut constituer une réponse politique puissante pour consolider la cohésion sociale, favoriser le développement des compétences socio-émotionnelles, assurer la paix, consolider la démocratie, améliorer la compréhension entre les cultures, éliminer tous les types de discrimination et promouvoir un vivre ensemble paisible et une citoyenneté active et mondiale.
3. En dépit des progrès remarquables réalisés au cours des dernières décennies, notamment en matière d'alphabétisation des femmes, de nombreux pays peinent encore à atteindre des niveaux d'alphabétisme adéquats, y compris concernant la maîtrise du numérique, et à combler le fossé qui existe entre les sexes. En 2021, 770 millions d'adultes âgés de 15 ans et plus étaient dépourvus de compétences de base en matière d'alphabétisme, trois sur cinq étant des femmes (ISU). Alors que les bénéfices de l'alphabétisation pour les individus, les familles, les communautés, les sociétés et la planète sont bien documentés, l'alphabétisation des adultes n'a pas reçu l'attention politique et le soutien financier qu'elle mérite.
4. Mobiliser le potentiel de l'apprentissage et de l'éducation des adultes pour **agir en faveur du climat** : le changement climatique représente une menace considérable pour l'humanité et les autres espèces. Il nous contraint à remettre en question les modèles de production et de consommation actuels, à inventer de nouvelles industries et à accepter une responsabilité morale envers les générations futures, en reconnaissant que prendre soin de la planète est devenu un impératif mondial. En conséquence, l'éducation aux questions climatiques doit être intégrée de façon générale aux systèmes d'apprentissage tout au long de la vie. L'AEA doit

faire partie de cette transformation verte. Il permet aux jeunes et aux adultes d'appréhender le problème, les sensibilise et les dote des connaissances et de l'agentivité nécessaires pour s'adapter au changement climatique et en atténuer l'impact, et faire preuve de résilience et être capables d'agir pour le changement. L'apprentissage et l'éducation des adultes peuvent donc jouer un rôle important dans l'autonomisation des citoyens adultes et plus âgés afin qu'ils deviennent des modèles de référence pour les enfants et des agents du changement aux niveaux local, national et mondial. L'apprentissage communautaire et l'éducation à la citoyenneté sont des facteurs clés du développement durable, y compris du développement rural, et de la sensibilisation à l'impact du changement climatique. En outre, les établissements d'AEA peuvent eux-mêmes servir de modèles de transition écologique dans la société en rendant leurs programmes d'études, leurs installations et leur gestion plus écologiques.

5. Promouvoir un accès égal de tous les apprenants, y compris des seniors, à l'apprentissage dans des **environnements numériques** : la technologie transforme en profondeur la manière dont les adultes apprennent et dont l'enseignement s'effectue, ainsi que la nature des besoins en compétences et aptitudes. Elle est devenue un puissant facilitateur et un catalyseur de l'apprentissage individuel. Moteur de progrès dans l'éducation, la technologie peut aussi engendrer de nouveaux obstacles qui rendent plus difficile l'apprentissage social ou collectif, aggravent les fractures sociales existantes et en créent de nouvelles. L'égalité d'accès de tous les apprenants à l'apprentissage dans les environnements numériques est une condition préalable essentielle pour faire face à ces problèmes. Cela a des répercussions sur la façon dont les adultes s'engagent en tant que membres actifs de la société et accroît l'importance de l'esprit critique, de la communication, de l'empathie et des compétences sociales lorsqu'il s'agit de naviguer dans des environnements en ligne pour contrer les infox et la désinformation. Mettre en place des stratégies, politiques et instruments efficaces, combler la fracture numérique, améliorer l'accès, aborder les relations de pouvoir, et prévenir l'utilisation abusive des technologies constituent des démarches essentielles pour établir le potentiel de transformation et d'émancipation de l'AEA. Des pédagogies numériques efficaces nécessitent également d'adopter de nouveaux modèles d'enseignement et d'apprentissage en présentiel, à distance et dans des formats mixtes.
6. Préparer les adultes à **l'avenir du travail** : les mutations démographiques, la quatrième révolution industrielle, la mondialisation et le changement climatique transforment profondément l'économie et le marché du travail. Ces bouleversements ont des implications majeures sur la nature du travail, la structure de l'emploi, le contenu des emplois et les besoins en compétences et aptitudes. La transition linéaire entre l'éducation et le travail, modèle dominant pendant des décennies, devient de moins en moins pertinente, les adultes suivant des trajectoires complexes au cours de leur vie professionnelle. Dans ce contexte, la tâche de

l'apprentissage et de l'éducation des adultes consiste, à travers la responsabilité partagée des parties prenantes, à permettre, de manière flexible, l'acquisition équitable de compétences, connaissances et aptitudes pertinentes tout au long de la vie, y compris l'orientation professionnelle et d'autres formes d'aide à l'apprentissage pour l'emploi, un travail décent, l'évolution de carrière et l'esprit d'entreprise. Les tendances démographiques indiquent également que l'espérance de vie à travers le monde continue d'augmenter, contribuant à l'émergence d'un monde vieillissant. Dans un nombre croissant de pays, une grande partie de la population ne travaillera pas, il convient donc d'adapter la nature de l'apprentissage et de l'éducation des adultes, en mettant davantage l'accent sur la préparation des seniors à des activités post-travail, notamment pour faciliter la poursuite de leur contribution significative à la société et pour mettre davantage l'accent sur leur bien-être et la jouissance de tous les aspects de leur vie. En outre, la transformation de l'économie nécessaire pour atteindre la neutralité carbone et protéger l'environnement créera un besoin urgent de requalification et d'amélioration des compétences des adultes déjà présents sur le marché du travail.

7. Créer une **culture de l'apprentissage tout au long de la vie** : l'apprentissage tout au long de la vie sera essentiel pour relever les défis auxquels l'humanité est confrontée, de la crise climatique aux changements technologiques et démographiques, ainsi que ceux posés par la pandémie de COVID-19 et les inégalités qu'elle a exacerbées. Pour y parvenir, une approche holistique est nécessaire, englobant toutes les formes d'AEA (formel, non formel et informel) et tous les secteurs et domaines, divers lieux d'apprentissage, en mode présentiel, virtuel ou mixte, et groupes d'apprenants. Il convient donc de créer un environnement d'apprentissage dans lequel l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie pour les jeunes et les moins jeunes soient considérés comme un effort public qui ne sert pas seulement le monde du travail, mais aussi le bien-être des individus et le bien commun.